

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**  
**ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER**  
**COMMUNE DE LUMBRES**

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Route,  
Vu les travaux à la salle Léo Lagrange par l'entreprise TS – 90 rue de Culem – 62910  
EPERLECQUES,

Considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les accidents,

**ARRETE**

**Article 1** : Le stationnement sera interdit sur six places de stationnement rue Victor Hugo, côté Bléquin, face à l'entrée de la salle Léo Lagrange du **Vendredi 19 Janvier 2024 au Mercredi 24 Janvier 2024**.

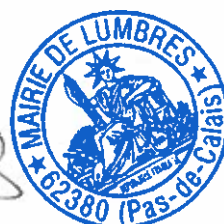
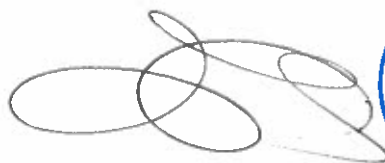
**Article 2** : La mise en place de la signalisation sera réalisée par les Services Techniques.

**Article 3** : Le présent Arrêté sera publié et affiché dans la Commune de LUMBRES.

**Article 4** : - Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie,  
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Ville de Lumbres,  
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Lumbres,  
Monsieur le Directeur de l'entreprise TS,  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à LUMBRES, le 18 Janvier 2024.  
Le Maire,

**Joëlle DELRUE.**



Acte rendu exécutoire

le **18 JAN. 2024**